

PROJET DE MOTION

Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires des habitants de Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer

Considérant que :

La vie et la mort font partie de notre existence et que l'action de la collectivité se doit d'être aussi proche que possible des personnes durant la vie terrestre, jusqu'au terme de celle-ci,

les conséquences d'un décès, de quelque nature que ce soit, imposent aux familles des problèmes affectifs certes, souvent soudains, mais en sus des difficultés financières parfois bien difficiles à surmonter,

les coûts engendrés lors de cette phase inéluctable de la vie sont aujourd'hui à la fois élevés et parfois sources de problèmes supplémentaires au sein des familles,

la Ville de Genève et plusieurs autres communes du Canton proposent des aides de cette nature aux familles touchées par un deuil,

cette prestation devrait prendre en considération les dépenses relatives à l'intervention des Pompes funèbres, démarches, transport, cercueil, frais de crémation, alors que les autres frais resteraient à la charge des familles (avis, monument funéraires, stèles, etc..)

ce type de financement partiel, calculé sur la base de 20 décès annuels estimé à Fr. 4'000.- par famille, en moyenne, représente un budget annuel de l'ordre de Fr. 80'000.-

la commune de Plan-les-Ouates dispose de moyens financiers permettant d'envisager sereinement une telle prestation, à insérer annuellement au budget de fonctionnement

sur proposition du PLR de Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

par x oui, x non et x abstention

- 1) D'engager une réflexion sur l'objectif contenu dans la présente motion, aux fins d'apporter aux familles qui en font la demande officielle un soutien concret, familles qui seront appelées à présenter un dossier contenant toutes les informations nécessaires.
- 2) D'élaborer un règlement avec le concours du Conseil municipal, sur la base d'éléments existants dans les communes genevoises concernées par ce type de prestation, en prévoyant de confier le travail administratif y relatif à un Service de notre administration.

- 3) De vérifier si cette prestation pouvait être couverte par la suppression de dépenses similaires qui seraient à revoir par notre administration dans le cadre du prochain budget, afin de ne pas engendrer systématiquement une augmentation de la dépense publique.
- 4) D'examiner dans le même temps si la construction d'une structure funéraire serait opportune, permettant de déposer les défunts de Plan-les-Ouates durant la période qui précède les cérémonies religieuses et laïques.

Pour le PLR : Michel Favre, Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Romy Ferri Elias.

Pour le PDC :

Pour le MCG :

Pour Les Verts :

Pour les Vert'libéraux :

Pour les Socialistes :

CM PLO – 27 04 2021 (plrmf)

EXPOSE DES MOTIFS

La motion soumise en ce jour à l'attention du Conseil municipal est de nature à apporter aux personnes et à leurs familles de Plan-les-Ouates un soutien financier au moment où ces dernières traversent des moments difficiles.

Sachant que nous sommes tous égaux devant la mort, nous devons faire en sorte que les conditions qui régissent cette période de fin de vie soient les plus justes et aussi les plus équitables que possible pour chaque citoyen.

Il est aussi utile de remarquer que nous sommes en général bien soutenus dans notre vie de tous les jours, depuis la naissance, tant au niveau des soins, des moyens mis à disposition pour notre éducation, notre formation et toute la filière des prestations communales, cantonales, voire fédérales.

Pour bénéficier de tout cela, nous payons tous des impôts jusqu'à notre dernier souffle. Puis dès cet instant fatidique tout s'arrête et nous voudrions faire en sorte que ce moment puisse être pris en compte par une prestation, post-mortem, qui serait en quelque sorte une reconnaissance des services rendus à la société, notamment communale au cœur de laquelle nous avons souvent apporté notre soutien et notre participation.

La situation actuelle permet au Service social d'apporter une aide ponctuelle selon les besoins des personnes, qui ont ou qui ont eu une vie difficile et qui se trouvent être souvent indigentes. C'est une prestation, certes de bon sens qui devrait, selon nous, être apportée à notre population dans sa globalité et sa diversité.

Nous savons qu'une proportion d'environ 25% des familles qui traversent un deuil demandent une aide, sous forme de facilités de paiements ou d'aides sociales directes, s'agissant parfois de montants importants.

En l'état de nos réflexions, nous proposons de mettre à disposition des personnes et des familles concernées, et qui en feraient la demande, un montant forfaitaire, afin de traiter l'ensemble de notre population de manière égale. La démarche auprès de notre administration devra être simple pour tous.

Nous proposons que le Conseil administratif, par l'intermédiaire de ses services, prenne contact avec les Communes expérimentées par ce type de prestation, ainsi qu'avec les entreprises de Pompes funèbres, afin de constituer un dossier à présenter aux Commissions compétentes de notre Conseil dès que possible.

Quant à la proposition de prévoir la création d'une « chambre mortuaire », au cimetière ou dans un lieu à déterminer, nous pensons qu'elle pourra mieux être traitée de manière séparée, ultérieurement.

Merci d'accueillir cette motion avec Cœur et détermination.